



RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 00095

Numéro SIREN : 353 400 070

Nom ou dénomination : EXCO LOIRE

Ce dépôt a été enregistré le 08/11/2016 sous le numéro de dépôt 7354

COPIE CERTIFIEE CONFORME

EXCO LOIRE
Société Anonyme
au capital de 130 000 euros
Siège social : Z.I. Molina La Chazotte Sud - 108, rue de l'Avenir
42350 LA TALAUDIERE
353400070 RCS ST ETIENNE

GREFFE TC ST ETIENNE
N° gestion : 1990395
le : 08 NOV. 2016
N° dépôt : 7354
Visa du greffier : *EF*

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 21 SEPTEMBRE 2016**

L'an 2016,

Le 21 septembre,

A 16 Heures,

Les administrateurs de la société EXCO LOIRE se sont réunis en Conseil, Z.I. Molina La Chazotte Sud - 108, rue de l'Avenir 42350 LA TALAUDIERE, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

Monsieur Sébastien TRESCARTES
Madame Brigitte DUBOIS
Monsieur Philippe THOMAS
Monsieur Fabrice RABERIN

Madame Sandrine VINCENT est aussi présente.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Madame Brigitte DUBOIS préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Philippe THOMAS remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

La Présidente rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration en remplacement du Président démissionnaire ; fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération,
- Nomination de deux nouveaux Directeurs Généraux Délégués ; fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération,
- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN REMPLACEMENT DU PRESIDENT DEMISSIONNAIRE.

Le Président donne lecture de son courrier du 1^{er} septembre 2016 et informe le Conseil de sa décision de renoncer à son mandat de Président du Conseil d'Administration de la Société et en expose les raisons.

Il indique également qu'il ne désire plus exercer les fonctions de Directeur Général de la Société.

Il demande aussi à être déchargé de ses fonctions d'administrateur.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir procéder à son remplacement.

Le Conseil prend acte de cette démission et remercie son Président pour les services rendus à la Société.

La candidature de Monsieur Sébastien TRESCARTES aux fonctions de Président du Conseil d'Administration est soumise au vote des administrateurs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, élit, à l'unanimité, Monsieur Sébastien TRESCARTES Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Madame Brigitte DUBOIS RIVRON, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021.

Monsieur Sébastien TRESCARTES déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Sébastien TRESCARTES organisera et dirigera les travaux de celui-ci, dont il rendra compte à l'Assemblée Générale. Il

veillera au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assurera, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Monsieur Sébastien TRESCARTES préside alors la réunion.

NOMINATION DE DEUX DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES

Le Directeur Général expose qu'étant donné l'importance de sa mission, il lui serait utile d'être assisté de deux directeurs généraux délégués et propose que ces fonctions soient conférées à Messieurs Philippe THOMAS et Fabrice RABERIN.

Sur la proposition du Directeur Général et après en avoir délibéré, le Conseil désigne, à l'unanimité, Messieurs Philippe THOMAS et Fabrice RABERIN en tant que Directeurs Généraux Délégués jusqu'au renouvellement du nouveau Directeur Général.

Messieurs Philippe THOMAS et Fabrice RABERIN remercient les membres du Conseil de leur confiance et déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être conférées.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil décide, à l'unanimité, qu'en leur qualité de Directeur Général délégué, Messieurs Philippe THOMAS et Fabrice RABERIN disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Le Conseil prend acte de ce que les fonctions de Messieurs Philippe THOMAS et Fabrice RABERIN seront assurées à titre gratuit.

Ils auront droit, en outre, au remboursement sur justification de leurs frais de déplacement et de représentation.

NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Le Président expose au Conseil que, si le nombre des membres en fonction reste supérieur au minimum légal et statutaire, il conviendrait cependant de procéder à la nomination d'un nouvel administrateur.

Il propose donc aux membres du Conseil la nomination de Madame Sandrine VINCENT, et lui offre la parole.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de nommer administrateur Madame Sandrine VINCENT

Conformément à la loi, cette nomination est faite sous réserve de sa ratification par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Madame Sandrine VINCENT exercera ses fonctions d'administrateur pour une durée de six (6) années soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022.

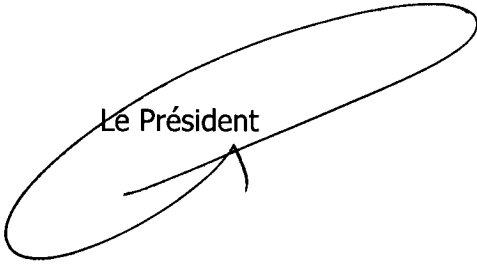
Madame Sandrine VINCENT entre alors en séance et déclare qu'elle accepte les fonctions d'administrateur, qu'elle satisfait aux règles légales relatives au cumul des fonctions d'administrateur et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ni disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur Sébastien TRESCARTES ou à toute personne qu'il se substituerait à l'effet d'accomplir les formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Le Président

A large, loopy handwritten signature in black ink, starting with a long horizontal stroke and ending with a small upward flick.

Un Administrateur

A smaller, more compact handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping horizontal strokes.